



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 NOVEMBRE 2005

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15.30 heures et se termine à 17.35 heures. La séance est présidée par Monsieur Arthur Sinner.

Présences : Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck, Arthur Sinner.

Absence(s) : /

Remarque : Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1. Tableau de préséance des membres du conseil communal

Suite au renouvellement du conseil communal à l'occasion des élections communales du 9 octobre 2005 le rang des conseillers est le suivant :

1. Arthur Sinner
2. Marcel Dondelinger
3. Pierrette Ferro-Ruckert
4. Suzette Dostert-Wagener
5. Tom Jungen
6. Renée Quintus-Schanen
7. Camille Schleck
8. Jean-Paul Reiter
9. Edy Reding
10. Léonie Klein-Hoffmann
11. Nicole Frantz

2. Nomination des délégués aux syndicats communaux et associations à intérêt communal

Syndicats :

- MINETTKOMPOST : Edy Reding
- SES : Tom Jungen
- SICEC : Tom Jungen
- SIDOR : Jean-Paul Reiter
- SIGI : Camille Schleck
- SPIC : Arthur Sinner, Pierrette Ferro-Ruckert et Tom Jungen
- STEP : Arthur Sinner et Renée Quintus-Schanen
- SYCOSAL : Renée Quintus-Schanen et Léonie Klein-Hoffmann
- SYVICOL : Pierrette Ferro-Ruckert
- SUDGAZ : Arthur Sinner

Association :

- AMIS DE L'HISTOIRE : Renée Quintus-Schanen

- COLONIES DE VACANCES ASBL : Pierrette Ferro-Ruckert et Daniel Capesius
- KLIMABÜNDNIS LËTZEBUERG : Tom Jungen et René Ballmann
- MINETTSDAPP ASBL : Jean-Paul Reiter
- ONT : Jean-Paul Reiter et Léonie Klein-Hoffmann
- SÉCURITÉ ROUTIÈRE ASBL : Jean-Paul Reiter
- TRANSPORT PUBLIC : Jean-Paul Reiter

3. Déclaration de programme du collège échevinal

Le collège échevinal, composé de MM. Sinner et Jungen et de Mme Ferro-Ruckert, a établi pour la nouvelle mandature un programme politique de réalisation de projets et mesures qui servira de référence pour la conduite de la politique communale pour les six années à venir. Le programme complet est annexé au présent rapport.

VOTE		
7 Oui	3 Non	1 Abstention(s)

4. Cimetières communaux : renouvellement de concessions

Sept concessions ayant expiré en 2004 sont renouvelées pour une durée de 15 ans.

5. Plan d'aménagement particulier - lieu-dit « Houbèsch » à la Poudrerie, Kockelscheuer : nouveau vote définitif

Par délibération du 18/04/2005 le conseil communal a approuvé définitivement le projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à la Poudrerie, commune de Roeser, au lieu-dit « Houbèsch », présenté par l'administration communale de Roeser.

Cependant par lettre du 26/10/2005 le ministère de l'Intérieur demande de recommencer la procédure à partir du vote définitif sous le motif que la procédure d'approbation est viciée, le conseil communal ayant



estimé à tort que la réclamation introduite par les autorités communales de la Ville de Luxembourg aurait été tardive, de sorte qu'il ne leur a pas notifié sa délibération portant approbation définitive du projet susmentionné.

6. Organisation scolaire 2005/2006

La tâche hebdomadaire de deux chargées de cours, à savoir Mme Liliane Conrady-Reuland et Mme Claudine Pirrotte-Hildgen, est augmentée de 18 à 22 unités pour faire face à la complexité de la situation, au nombre des enfants à besoins spécifiques et à la diversité des problèmes.

7. Personnel enseignant

Par vote secret le conseil confirme la nomination définitive des enseignants suivants :

- Drucker Sylvie
- Merland Tania
- Di Tullo Martine
- Jung Alain Raoul

8. Subsidés aux associations

1. Un subside extraordinaire de 250.- € est alloué à l'association Comité Alstad a.s.b.l. à titre d'indemnisation pour la mise à disposition de matériel photographique pour l'exposition de photos de SAR Madame la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte qui aura lieu à Roeser en février 2006.
2. La liste des associations non communales pouvant bénéficier d'un subside extraordinaire annuel est complétée par l'Association Nationale des Victimes de la Route (AVR) pour un montant à allouer de 125.- €.
3. L'association LASEP est intégrée à la liste déterminant les subventions de fonctionnement allouées à certaines associations ayant un intérêt culturel particulier pour un montant de 1.500.- €.
4. La valeur du point pour le calcul des subsides ordinaires dus pour l'année 2005 est fixée à 2,50. Le total des subsides alloués s'élève à 25.502,50 € réparti sur 24 associations en fonction de l'activité déployée au cours de l'année 2004.
5. Des subsides compensatoires pour 2005 sont alloués à l'association Fraën a Mammen Bivange-Berchem (235.- €), à l'association Fraën a Mammen Roeser-Crauthem-Peppange (235.- €) et à l'Amicale des Enrôlés de force (145.- €).

9. Acte notarié

Le conseil approuve la vente par la Fabrique d'église de Bivange-Berchem à la société « Immobilière Even » de plusieurs parcelles situées à Bivange.

VOTE		
10 Oui	0 Non	1 Abstention(s)

10. Poste d'employé privé à demie tâche

Le conseil nomme M. Aliocha Bigler comme employé privé au poste vacant à l'éducation précoce.

**Déclaration de programme du collège des bourgmestre et
échevins de la Commune de Roeser pour la mandature
2006-2011**





Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
INTRODUCTION.....	3
RESULTAT DES ELECTIONS	4
CORPS COMMUNAL	5
CONSEIL COMMUNAL	5
COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	5
<i>Nomination du collège</i>	<i>5</i>
<i>Domaines de compétence des membres du collège échevinal.....</i>	<i>5</i>
ORGANES CONSULTATIFS.....	6
COMMISSIONS CONSULTATIVES	6
GROUPE DE TRAVAIL.....	7
DOMAINES DU PROGRAMME DE REALISATION DE PROJETS ET MESURES	8
ENFANTS, JEUNESSE ET FAMILLE	9
ECOLE ET EDUCATION	10
ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE	11
ENERGIE ET GESTION DES DECHETS	12
CIRCULATION ET TRANSPORT	13
AFFAIRES SOCIALES ET EGALITE DES CHANCES.....	14
TROISIEME AGE.....	14
CULTURE ET SPORTS.....	15
URBANISME ET INFRASTRUCTURES PUBLIQUES.....	17
PROXIMITE ET SERVICES MODERNES	18
FINANCES	18



Introduction

Lors des élections communales du 9 octobre 2005, les électrices et électeurs de notre commune ont fait un choix clair, non seulement en renouvelant leur confiance aux candidats de la liste LSAP, mais aussi en attribuant un siège supplémentaire à l'équipe du bourgmestre.

La majorité LSAP compte désormais sept membres et l'opposition politique en compte quatre. Cette situation est non seulement une preuve évidente de confiance vis-à-vis de la politique menée jusqu'à présent, mais surtout elle induit l'obligation pour le collège échevinal et sa majorité au conseil communal de continuer sur la même voie en mettant l'accent sur une politique progressiste, innovatrice, écologique et sociale dans l'intérêt de notre commune et de nos concitoyens.

De ce fait, le collège échevinal, composé des trois premiers élus de la liste LSAP, ensemble avec ses quatre colistiers, soumet le présent programme pour la mandature 2006-2011. Ce programme, ambitieux et orienté vers le futur, correspond dans son intégralité au programme du LSAP pour les élections communales du 9 octobre 2005 qui a obtenu un large soutien de la part des électeurs de notre commune : il représente donc le choix d'une grande majorité des citoyens de la commune de Roeser.

Ce programme servira de référence pour la conduite de la politique communale pour les six années à venir. Il est subdivisé en 5 chapitres, le chapitre formant le catalogue des projets et mesures que le collège entend réaliser étant composé de 11 domaines d'activité

Le collège échevinal invite tous les membres du conseil communal, qu'ils fassent partie de la majorité ou de l'opposition, de collaborer de manière fructueuse, critique mais ouverte, dans la réalisation de ce programme.

Le collège des bourgmestre et échevins

Arthur Sinner

Pierrette Ferro-Ruckert

Tom Jungen



Résultat des élections

Nom et prénom	Profession	Domicile	Date et lieu de naissance	Genre	Nationalité	Liste	Voix obtenues
Jungen Tom	secrétaire syndical	Peppange	14/05/1976 Luxembourg	M	LUX	LSAP	1.923
Sinner Arthur	employé ARBED e.r.	Peppange	15/09/1935 Luxembourg	M	LUX	LSAP	1.757
Ferro-Ruckert Pierrette	femme au foyer	Crauthem	17/01/1949 Luxembourg	F	LUX	LSAP	1.682
Quintus-Schanen Renée	femme au foyer	Livange	15/09/1950 Luxembourg	F	LUX	LSAP	1.325
Reiter Jean-Paul	fonctionnaire P&T	Roeser	01/10/1946 Luxembourg	M	LUX	LSAP	1.244
Reding Edy	receveur communal	Peppange	08/11/1956 Luxembourg	M	LUX	LSAP	1.099
Klein-Hoffmann Léonie	aide-soignante	Crauthem	20/01/1961 Esch-sur-Alzette	F	LUX	LSAP	1.093
Dondelinger Marcel	fonctionnaire Ass. Soc. e.r.	Roeser	26/02/1930 Canach	M	LUX	CSV	867
Dostert-Wagener Suzette	employée privée	Crauthem	25/04/1953 Luxembourg	F	LUX	CSV	839
Frantz Nicole	infirmière en pédiatrie	Roeser	15/02/1973 Luxembourg	F	LUX	CSV	782
Schleck Camille	fonctionnaire de l'Etat	Berchem	22/10/1944 Luxembourg	M	LUX	DP	697



Corps communal

Conseil communal

Tableau de préséance du conseil

Rang	Nom et prénom	Ancienneté	Installation	Date de naissance	Fonction
1	Sinner Arthur	08/10/1967	31/10/2005	15/09/1935	Bourgmestre
2	Dondelinger Marcel	23/01/1983	31/10/2005	26/02/1930	Conseiller
3	Ferro-Ruckert Pierrette	17/10/1993	31/10/2005	17/01/1949	Echevin
4	Dostert-Wagener Suzette	17/10/1993	31/10/2005	25/04/1953	Conseiller
5	Jungen Tom	10/10/1999	31/10/2005	14/05/1976	Echevin
6	Quintus-Schanen Renée	10/10/1999	31/10/2005	15/09/1950	Conseiller
7	Schleck Camille	10/10/1999	31/10/2005	22/10/1944	Conseiller
8	Reiter Jean-Paul	10/10/1999	31/10/2005	01/10/1946	Conseiller
9	Reding Edy	10/10/1999	31/10/2005	08/11/1956	Conseiller
10	Klein-Hoffmann Léonie	09/10/2005	25/11/2005	20/01/1961	Conseiller
11	Frantz Nicole	09/10/2005	25/11/2005	15/02/1973	Conseiller

Collège des bourgmestre et échevins

Nomination du collège

Sur proposition des candidats élus de la liste 1 (LSAP) ont été nommés au collège échevinal les personnes suivantes :

Nom et prénom	Fonction	Décision de l'autorité compétente
Arthur Sinner	Bourgmestre	Arrêté grand-ducal du 31/10/2005
Pierrette Ferro-Ruckert	Echevin	Arrêté ministériel du 31/10/2005
Jungen Tom	Echevin	Arrêté ministériel du 31/10/2005

Domaines de compétence des membres du collège échevinal

Nom et prénom	Fonction	Domaines de compétence
Arthur Sinner	Bourgmestre	Administration, finances communales, infrastructures, ordre public, service d'incendie et de secours, urbanisme
Pierrette Ferro-Ruckert	Echevin	Enseignement et éducation, égalité des chances, famille, jeunesse, santé, troisième âge
Tom Jungen	Echevin	Affaires sociales, circulation et mobilité, culture et sports, environnement et tiers-monde, information, intégration



Organes consultatifs

Commissions consultatives

Dénomination	Composition			Observateurs	
	Total	LSAP	CSV		DP
Bâtisses et urbanisme	9	6	2	1	1
Circulation et mobilité	9	6	2	1	1
Culture et sports	11	7	3	1	1
Ecole et enseignement	7	-	-	-	4
Enfants, jeunesse, famille et égalité des chances	9	6	2	1	2
Environnement et tiers-monde	9	6	2	1	3
Etrangers	12	8	2	2	0
Finances	9	6	2	1	0
Loyers	5	-	-	-	0

Composition

Conformément à l'article 16.2 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal chaque groupement politique (fraction) est représenté dans chaque commission en fonction du nombre de ses élus au conseil.

Commissions prescrites par une loi ou un règlement : commission des étrangers, commission scolaire, commission des loyers.

Pour ce qui concerne la commission des loyers et la commission scolaire, il n'est pas fait de distinction entre majorité et opposition au sens strict, mais il est seulement tenu compte des dispositions légales et réglementaires.

Conformément au règlement grand-ducal du 5 août 1989 la commission des étrangers est composée d'au moins six membres avec représentation paritaire des Luxembourgeois et des étrangers, ainsi qu'autant de membres suppléants.

La commission des loyers est nommée par le commissaire de district sur proposition du collège échevinal. Elle compte outre le représentant du collège échevinal deux membres effectifs et deux membres suppléants. Conformément à l'article 6 de la loi du 14 février 1955 la présidence est assurée par un membre du collège échevinal, alors que les membres doivent représenter les propriétaires et les locataires, choisis parmi la population de la commune.

Suivant la loi scolaire modifiée du 10 août 1912 la commission scolaire se compose du bourgmestre, ou de son délégué, et d'un ecclésiastique, ainsi que de 5 membres laïques, dont un père et une mère d'enfants scolarisés, choisis parmi la population. Chaque groupement politique est représenté par un délégué parmi les membres laïques.

Le secrétariat des commissions suivantes est assuré par des fonctionnaires communaux : commission des bâtisses et de l'urbanisme, commission de la circulation et de la mobilité, commission des finances.



Observateurs

A certaines commissions sont adjoints des observateurs :

Commission	Nombre	Désignation
Bâtisses et urbanisme	1	Service d'incendie
Circulation et mobilité	1	Police grand-ducale
Culture et sports	1	Entente des associations
Ecole et enseignement	3	Comité de cogestion ; délégué à la sécurité dans les écoles ; commission des étrangers, commission « Enfants, jeunesse, famille et égalité des chances »
Enfants, jeunesse, famille et égalité des chances		Proxicom (Club Senior) ; Générations 2000 (Centre de rencontre pour jeuens)
Environnement et tiers-monde	3	LNVL ; CTF ; SHR

Groupes de travail

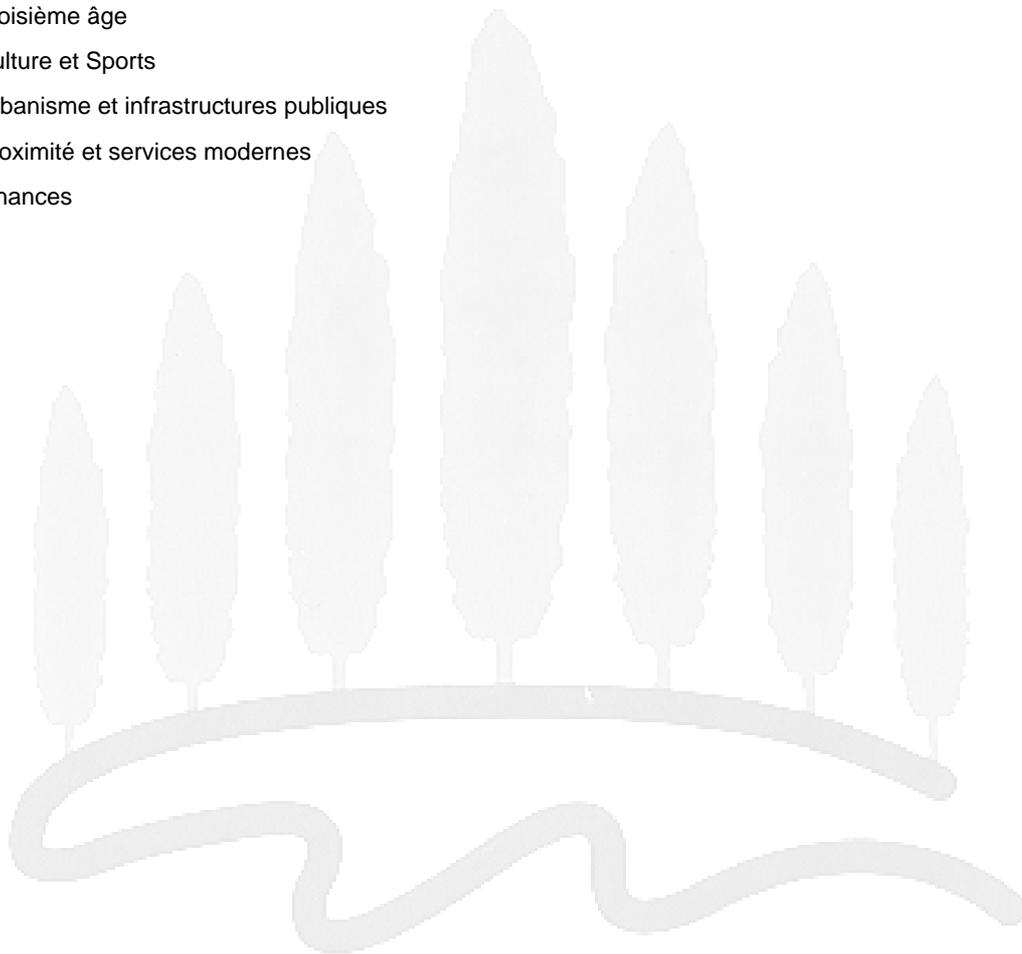
En complément aux commissions consultatives pourront être créés à l'initiative du collège échevinal des groupes de travail dans certains domaines. Ces groupes seront composés indifféremment de la composition du conseil communal de membres du collège, de délégués du collège, d'experts et de conseillers, voire de citoyens de la commune désignés par le collège échevinal.



Domaines du programme de réalisation de projets et mesures

Le présent chapitre forme le catalogue des projets et mesures que le collège entend réaliser. Il est composé des 11 domaines d'activité suivants :

1. Enfants, jeunesse et famille
2. Ecole et Education
3. Environnement et protection de la nature
4. Energie et gestion des déchets
5. Circulation et transport
6. Affaires sociales et égalité des chances
7. Troisième âge
8. Culture et Sports
9. Urbanisme et infrastructures publiques
10. Proximité et services modernes
11. Finances





Enfants, jeunesse et famille

Depuis la rentrée scolaire 2005/2006 le nouveau restaurant scolaire communal offre cinq fois par semaine un menu sain et équilibré aux enfants scolarisés de la commune.

En vue d'une meilleure compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale, il est envisagé d'organiser des activités parascolaires pendant les après-midi libres en fonction des besoins et dans la mesure de leur développement au niveau national.

Le terrain de jeux et d'aventure à Crauthem reste disponible pour des activités extrascolaires, notamment pendant les vacances durant lesquelles les enfants à partir de l'âge de 4 ans et les adolescents jusqu'à l'âge de 15 ans pourront participer à différents ateliers ludiques et créatifs.

Les terrains de jeux existants dans les différentes localités sont régulièrement entretenus et rénovés. De nouvelles aires de jeux seront aménagées en fonction des besoins des enfants.

Des cours de formation pour baby-sitters sont proposés à un rythme biennuel. Est aussi envisagée la création de cours pour mères et/ou pères assurant la garde à domicile d'enfants pendant la journée.

Dans l'intérêt du bien-être physique, mental et social des enfants, une attention particulière sera consacrée à la médecine scolaire. C'est la raison pour laquelle sera poursuivie, en collaboration avec le Service médico-social et le personnel enseignant, l'initiative « alimentation saine » à l'école pour apprendre aux enfants les principes de base d'une alimentation saine et équilibrée.

La réalisation d'un nouveau Centre de rencontre pour jeunes, moderne et fonctionnel, à Berchem, favorisera l'intégration sociale des jeunes au sein de la société. Dans le cadre de la création de groupes de travail, ils pourront s'investir davantage et participer plus activement à la vie sociale locale.

Le collège s'efforcera de réaliser en collaboration avec des investisseurs privés et/ou publics le projet d'offrir aux jeunes des logements à loyer modéré, respectivement de créer de nouveaux lotissements.

Avec la participation active du groupe local, le collège compte améliorer et développer nos démarches en collaboration avec le Centre de prévention des toxicomanies. Au moyen de campagnes ciblées et de réunions les jeunes et les parents seront informés sur les risques encourus par la prise de drogues en tous genres et les encourager à participer au niveau local à la lutte contre les drogues.



Ecole et Education

Il est du devoir des responsables politiques communaux d'avoir une approche globale de l'école et de ses interactions sociales et de contribuer activement à son fonctionnement. Enfants, familles, enseignants, infrastructures, méthodes et approches, contenus et objectifs forment un tout et ne doivent pas être dissociés.

Lors de l'élaboration annuelle du plan de l'organisation scolaire, tout comme au moment de l'extension des infrastructures, le collège veillera à ce qu'elles correspondent aux plus récents développements et aux exigences d'une société contemporaine et priorité sera accordée au bien-être de l'enfant.

Nous assumons notre pleine responsabilité quand il s'agit de l'homogénéité de l'école et de l'élaboration d'un profil scolaire futuriste.

Le profil progressiste de l'école de Roeser a pris forme au cours de longues années à l'image du développement de la société. Une planification ciblée, l'élaboration de concepts et la promotion des mesures et projets adéquats sont autant de conditions préalables pour une telle évolution. Le collège continuera résolument sur cette voie en se fondant sur les relations partenariales que entretenues avec les parents et le corps enseignant.

Médiathèque, ordinateurs et approche multimédia à l'école, travail en équipes et mesures de promotion, soutien, accompagnement et formation continue des enseignants seront, à l'avenir aussi, les piliers de la politique scolaire. C'est grâce à ces éléments que l'école de Roeser sert de modèle bien au-delà des frontières locales. Ces efforts en faveur d'une institution moderne d'enseignement et d'apprentissage seront poursuivis.

Les écoles de la commune de Roeser doivent demeurer un lieu d'enseignement pour tous les enfants : affranchis de toute ségrégation ils grandiront en communauté, développeront ensemble des compétences sociales et spécifiques et auront plaisir à apprendre. Leur performance personnelle ira de pair avec celle des autres.

Au cours des dernières années ont été lancées avec succès de nombreuses innovations pédagogiques telles que l'enseignement en équipe, l'assistance en classe, la promotion de la lecture, le centre d'apprentissage et « Lëtzebuergesch an der Spillschoul ». Ces mesures seront partiellement élargies pour s'intégrer sans faille dans le quotidien scolaire. Il s'agit, avant tout, de les gérer de façon à ne pas mettre en évidence les faiblesses de certains enfants, mais de faire en sorte que chaque enfant soit encouragé suivant ses besoins spécifiques et ses aptitudes.

En raison du développement urbanistique et démographique des localités de Bivange et de Berchem le collège échevinal planifiera et engagera la réalisation d'un nouveau complexe scolaire, comprenant infrastructures sportives et d'accueil, dans cette agglomération.



Environnement et protection de la nature

En matière d'environnement la politique engagée depuis plusieurs années et ayant fait ses preuves sera poursuivie.

Il n'est que normal qu'une politique communale en matière d'environnement comprenne la collaboration positive et constructive avec des associations et institutions actives dans le domaine de la protection de l'environnement, telles que « Mouvement Ecologique », « Umweltberodung Lëtzebuerg », LNVL et « Hëllef fir d'Natur ».

Le programme d'assainissement des localités sera poursuivi avec l'assainissement des localités de Roeser, Bivange et Kockelscheuer, de manière à ce que la commune sera en totalité raccordée à la station d'épuration de Bettembourg dans le courant des prochaines années.

La réalisation du projet de renaturation de l'Alzette, entamé dans le cadre du projet « LIFE » sera poursuivie en collaboration avec les instances nationales et européennes, ainsi qu'avec des partenaires privés et menée à bonne fin par le biais d'un dialogue continu avec les agriculteurs concernés.

La certification de toutes les forêts communales sous le label FSC pourrait être étendue aux forêts privées : le collège tentera de convaincre les propriétaires privés de faire le nécessaire pour obtenir cette certification pour leurs forêts.

Après le classement du « Bétebuerger Bësch » comme zone forestière protégée par les communes de Roeser, Bettembourg et Leudelange, un projet similaire de caractère transfrontalier sera envisagé en collaboration avec la commune de Zoufftgen.

Afin de mieux documenter les efforts de nos concitoyens ainsi que ceux des petites et moyennes entreprises dans le domaine de l'environnement, l'administration communale décernera, tous les deux ans, un prix communal de l'environnement, honorant ainsi l'engagement particulier de certaines personnes.

La protection de l'environnement et l'économie d'énergie seront les thèmes d'un week-end annuel.

Après avoir aménagé le sentier didactique au « Krautemer Bësch » le collège compte attirer, de manière générale, l'attention sur l'espace vital de proximité que représente la forêt et sur la nécessité d'une politique active de protection de la nature.

La redécouverte du « sentier douanier » de Peppange à Zoufftgen donnera lieu à l'aménagement d'un nouveau sentier didactique. Ce parcours témoignera de la richesse historique et culturelle du Roeserbann et documentera la vie agricole et la proximité de la nature de notre commune.

L'administration communale veillera, dans la mesure de ses possibilités, à préserver l'excellente qualité de l'eau potable, d'une part par la collaboration avec les syndicats SES et SEBES et de l'autre, grâce à l'entretien conséquent du réseau communal d'eau potable et des réservoirs de Crauthem et de Kockelscheuer. Grâce aux contrôles réguliers sous régie communale dans les réservoirs, dans le réseau et directement au robinet, d'éventuelles pertes peuvent être rapidement retracées et réparées et la qualité de l'eau potable peut être garantie.

En collaboration avec les communes voisines il sera proposé de créer un poste de conseiller en matière d'environnement et d'énergie qui sera à la disposition des communes partenaires et de leurs habitants pour répondre aux questions qui touchent son domaine de compétence.

Dans le cadre de notre engagement solidaire avec le Tiers Monde, la commune de Roeser essayera d'améliorer la situation difficile de nos amis argentins de la tribu Kolla et de réanimer notre partenariat. En tout cas, en tant que membre de l'Alliance pour le climat, la commune de Roeser restera active dans la région nord-sud.



Energie et gestion des déchets

Le collège échevinal continuera à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables, tant au niveau des nouvelles constructions que lors de rénovations de bâtiments publics. Ce sera le cas, par exemple, pour le futur complexe scolaire de Berchem-Bivange qui sera équipé non seulement d'une installation photovoltaïque mais également d'une installation de chauffage aux copeaux de bois non traités ; ce bâtiment entier sera conçu en vue d'une faible consommation d'énergie. Dans le respect de l'engagement de notre pays envers les accords de Kyoto, l'autorité communale encouragera ses administrés ainsi que de futurs promoteurs à utiliser les énergies renouvelables respectivement à se conformer aux nouveaux standards de construction. L'actuel système de subventionnement en matière d'énergie sera régulièrement revu et adapté en collaboration avec l'Alliance pour le climat et les instances compétentes de l'Etat.

Le concept qui, dans notre commune, sert depuis longtemps de base à une politique moderne en matière d'énergie sera adapté aux nouvelles données et continuera à être appliqué.

En collaboration avec « Umweltberodung Lëtzebuerg » et « Energieateliers Réiden » l'administration communale informera les habitants sur le potentiel d'économie d'énergie des ménages privés et proposera des mesures concrètes en matière de chauffage, d'isolation et de consommation d'eau et d'électricité.

Une campagne de sensibilisation en faveur d'une isolation plus efficace des maisons d'habitation sera lancée pour donner aux ménages privés la possibilité de faire établir un bilan thermique pour détecter les points faibles de leur habitation et y remédier.

Grâce à la construction de la nouvelle station d'épuration du STEP il sera possible d'augmenter la performance globale et, du point de vue écologique, de favoriser le recyclage des déchets et de réduire le volume des déchets résiduels.

A l'avenir aussi, le concept communal de gestion des déchets sera régulièrement revu et, le cas échéant, adapté aux nouveaux développements. Après avoir, au cours de la précédente mandature, amélioré l'offre par l'introduction de la poubelle brune, le collège ne s'opposera pas à l'idée - pour autant que le concept général de politique en matière de déchets le permette - d'introduire, par étapes et partiellement, le système Valorlux dans la commune de Roeser.



Circulation et transport

Sur base des résultats de la récente étude sur la circulation, le collège échevinal proposera les conclusions qui s'imposent et nous prendra, éventuellement en accord avec les instances de l'Etat, les mesures nécessaires pour corriger ou supprimer certaines sources de danger. Le règlement actuel de la circulation sera revu et adapté aux nouveaux critères.

Dans ce contexte seront notamment instaurées à titre d'essai des « zones 30 » dans les quartiers résidentiels de certaines localités.

La campagne « Sécurité sur le chemin de l'école » menée au cours de la précédente mandature a permis d'établir un inventaire d'éventuels points dangereux pour les écoliers, et de les rendre dans une large mesure plus sûrs. Cette campagne sera répétée afin d'améliorer encore la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école.

Les futurs lotissements devront être conçus de façon à offrir un environnement propice aux enfants en particulier et aux piétons en général. Un accès facile aux transports publics devra notamment être assuré.

L'intensité du trafic dans notre commune, bien que acceptable actuellement, ne devra cependant pas augmenter. Certains points faibles devront toutefois être corrigés.

Dès que la commune sera en possession des terrains nécessaires, elle réalisera la partie manquante de la piste cyclable et piétonnière de Peppange à Crauthem.

Face à la pénurie croissante d'emplacements de stationnement, un parking supplémentaire sera aménagé dans le centre de Bivange. Cette nouvelle offre sera néanmoins accompagnée d'une campagne de sensibilisation des habitants pour l'utilisation des transports publics.

Parallèlement de nouveaux efforts à l'amélioration constante de l'offre des transports publics seront entrepris.

En fonction de l'attente et des besoins de nos concitoyens la création d'un service de transport intracommunal sera engagée.

Le service « Late Night Bus » sera élargi en collaboration avec les communes voisines.

Le collège échevinal engagera des pourparlers avec la Société nationale des Chemins de fer et avec le Ministère des transports afin de préserver et de rendre plus attrayant le service guichets de la gare de Berchem.

Le collège échevinal engagera des pourparlers avec la Société nationale des Chemins de fer pour faciliter l'accès du passage souterrain aux personnes à mobilité réduite.

Les arrêts de bus existants seront mieux aménagés pour le confort des usagers par l'installation d'abribus partout où la configuration de la chaussée le permettra.



Affaires sociales et égalité des chances

Parallèlement aux services sociaux existants, l'administration communale continuera à offrir plusieurs fois par mois, au centre culturel Edward Steichen, et en collaboration avec la Croix-Rouge, un service de consultation en matière de questions sociales, notamment en relation avec « l'assurance dépendance », des problèmes monoparentaux ou de surendettement.

La collaboration positive entre la commune, le CIGL Roeserbann et le réseau « Objectif Plein Emploi » sera poursuivie. La recrudescence du chômage implique un renforcement du tissu social par l'engagement de la commune aux côtés de ses habitants à la recherche d'un emploi et de donner, notamment à des jeunes sans emploi, une occupation temporaire qui leur permettra d'acquérir une expérience professionnelle et les moyens d'une formation à l'emploi.

En complément à l'initiative précédente la collaboration avec l'association « Zarabina » sera poursuivie.

Indépendamment du genre, nous accordons beaucoup d'importance à l'égalité des chances. C'est la raison pour laquelle nous tenons à soutenir et à conseiller avant tout les personnes défavorisées.

Organisée pour la première fois en 2005, la Journée de la « Santé » sera maintenue. Son objectif est de sensibiliser les citoyens pour un mode de vie sain et de souligner l'importance des activités sportives.

Troisième âge

Il est prioritaire que les personnes âgées puissent demeurer chez elles aussi longtemps que possible. Cette indépendance suppose une aide en matière d'organisation et de logistique. Voilà pourquoi le service de proximité « Réiserbänner Handkesselchen » sera développé et adapté au mieux aux besoins des personnes âgées. Les autres services sociaux tels que repas sur roues, téléalarme etc. seront, bien sûr, maintenus.

Une seconde phase de construction de logements pour personnes âgées pourra être lancée en cas de besoin.

Une étude sera commanditée afin d'examiner la possibilité d'aménagement d'un « Centre Intégré pour Personnes Âgées » sur le territoire de la commune. Dans ce contexte, il conviendra également de vérifier s'il existe des modèles alternatifs comme, par exemple, les logements intégrés ou encore, des solutions au niveau régional.

Les activités de loisirs sont des éléments importants pour le 3^e âge. Dans ce domaine, le Club Senior « Eist Heem » joue un rôle de taille. La commune continuera à soutenir de son mieux les activités du Club Senior et de l'Amiperas.



Culture et Sports

L'infrastructure élargie des salles offre de nouvelles possibilités de présenter la diversité culturelle de notre commune. Les expositions devenues traditionnelles seront maintenues et des efforts seront entrepris dans l'intention de les ouvrir également à de nouvelles formes d'art moderne.

Après l'adaptation du bulletin communal « Buet » aux exigences actuelles, ce support reste à la disposition des associations et sociétés de notre commune pour la présentation de leurs différentes activités. Par ailleurs, le collège compte, dans la mesure du possible et en collaboration avec le Ciné-Vidéo-Flash diffuser un magazine mensuel sur l'info-canal local.

L'offre des cours proposés depuis longtemps dans notre commune sera maintenue. Les cours du soir, cours de langues, formation continue et autres seront, dans la mesure du possible, adaptés aux attentes et aux demandes des habitants.

Afin de permettre à nos concitoyens étrangers de prendre une part active à la vie sociale et politique de notre commune, le « Carnaval des Cultures » continuera d'être organisé en collaboration avec la commission des étrangers.

Organisé à un rythme bisannuel, le concours de photographie Edward Steichen continuera à servir de plateforme aux adeptes de la photographie et leur fournira l'occasion de présenter leurs œuvres au grand public.

Dans le cadre de la convention avec l'école régionale de musique de Dudelange, l'administration communale continuera à proposer, tant aux jeunes qu'aux adultes, les cours très prisés de solfège et d'instrumentation qui contribuent au succès de notre harmonie musicale et des chorales locales.

Tout comme par le passé, les désormais réputées manifestations, « Konscht- an Hobbyausstellung » ainsi que les « Réiser Päerdsdeeg » seront organisées en collaboration avec les associations locales.

Le travail à la « mémoire collective » sera poursuivi. Les documents et témoignages collectionnés jusqu'à présent seront rendus accessibles au grand public.

Le soutien des recherches historiques au Roeserbann sera poursuivi et les musées toujours aidés. En collaboration avec les « Amis de l'Histoire », l'administration communale compte éditer le second volet de la « Chronique du Roeserbann ».

Les démarches nécessaires auprès de la Société nationale des Chemins de fers seront entreprises afin de préserver le bâtiment de la gare de Berchem et il sera examiné s'il est possible d'utiliser l'étage de ce bâtiment à des fins culturelles.

Pour satisfaire au mieux les besoins de nos associations sportives, les travaux de rénovation et de modernisation du hall sportif à Crauthem seront terminés par étapes avec le concours des ministères compétents.

Dans la mesure du possible il sera tenu compte des demandes relatives à l'élargissement de l'offre en matière de sports de plein air. L'actuel réseau de sentiers pédestres, de pistes pour jogging et de pistes cyclables sera entretenu et, si possible, élargi.

Dans l'agglomération de Berchem-Bivange le collège envisage d'aménager un « mini-stade » c.-à-d. un terrain de sport multifonctionnel.

A l'aide de personnel qualifié les activités sportives scolaires seront revalorisées. Parallèlement une attention accrue sera accordée à l'offre sportive pour personnes âgées.

Les courses cyclistes existantes continueront à bénéficier du soutien au niveau communal.

L'attribution du « Mérite culturel » et du « Mérite sportif » sera maintenue. Au rythme de 2 à 3 ans, un prix culturel sera décerné pour récompenser des mérites particuliers dans notre commune.



Les relations partenariales avec la commune italienne de Turi doivent être développées. Au-delà des échanges au niveau politique et social, l'administration communale favorisera les rencontres culturelles et sportives et organisera des séjours pour enfants et adolescents.

Les associations et sociétés locales continueront à bénéficier du soutien actif de la commune et une attention particulière sera portée à celles qui consacrent leurs efforts à l'encadrement des jeunes.

En collaboration avec les instances compétentes de l'Etat, l'administration communale poursuivra les travaux effectués à cette date au lieu-dit « Herchesfeld » avec l'objectif de mettre de plus en plus souvent cet espace à la disposition des associations locales pour l'organisation de manifestations de plus grande envergure.





Urbanisme et infrastructures publiques

Le plan d'aménagement communal sera revu et adapté en fonction des données de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire visant une urbanisation plus respectueuse de l'environnement.

Ce nouvel instrument d'orientation servira à l'aménagement des espaces disponibles de façon plus rationnelle afin d'éviter l'occupation excessive des sols. Le développement futur devra tenir compte des spécificités régionales de l'environnement direct ou indirect tout comme le fait qu'une commune n'est pas un îlot indépendant et autonome. La participation à l'élaboration de projets qui dépassent le cadre du territoire communal est donc une évidence.

Le projet de réhabilitation totale du CR 159 B entre Roeser et Bivange aboutira en 2007. Ce réaménagement comprend la rénovation de la piste multifonctionnelle et la mise en place d'une ceinture verte qui permettra aux piétons comme aux cyclistes de se déplacer à l'écart du trafic automobile.

Ce projet devra être poursuivi par le réaménagement similaire du CR 158 (Brillewee) qui permettra l'amélioration de la sécurité des piétons au niveau inférieur de la rue de Weiler à Roeser.

Avec le concours des instances de l'Etat et, indépendamment en tant qu'organe responsable des autorisations de bâtir accordées aux promoteurs, l'administration communale privilégiera les projets d'aménagement de sentiers piétonniers et de pistes cyclables entre les localités, ceci avec le double objectif d'en augmenter l'attrait et d'améliorer la sécurité des usagers en matière de mobilité de proximité et de loisirs.

Priorité sera donnée à l'extension du réseau de gaz naturel à certaines rues ainsi qu'à la localité de Kockelscheuer (en liaison avec la remise en état partielle des conduites d'eau).

Suite aux travaux de raccordement, respectivement d'aménagement du réseau de canalisation à la station d'épuration STEP, certaines rues seront réhabilitées. Ainsi, la rue de la Gare à Bivange sera définitivement réaménagée. Sont également projetées la remise en état de la rue de l'Alzette à Roeser et celle de la rue du Fossé à Crauthem.

Après la rénovation importante de la maison communale et la transformation de l'ancienne école de Roeser en restaurant scolaire, le collège échevinal élaborera un concept global d'aménagement en vue d'intégrer l'espace devant l'église de Roeser à la maison communale et de créer, ainsi, une place centrale de rencontre et de convivialité.

Sur base des mesures déjà prises, le collège compte également revaloriser esthétiquement, à l'aide d'un concept global, les espaces situés devant l'église et le cimetière de Bivange. A cet effet, de nouveaux emplacements de stationnement seront créés aux alentours, respectivement près du centre médical de Bivange.

Dans le cadre de la Déclaration de Barcelone, l'administration communale prendra part à l'action « Liberté sans barrières pour tous » afin de garantir aux citoyennes et citoyens par le biais de mesures de construction ou autres et indépendamment de leurs aptitudes, la possibilité de prendre part aux activités quotidiennes de la commune.

L'ancienne zone d'activités à Kockelscheuer sera adaptée aux exigences urbanistiques et environnementales actuelles et élargie sans pour autant empiéter sur la qualité d'habitat et de vie des habitants.



Proximité et services modernes

Suite à la rénovation et à l'agrandissement de la maison communale à Roeser, l'administration communale élargira l'éventail de ses services pour devenir un véritable Centre de service des citoyens. Dans ce contexte et dans le cadre des possibilités légales, le collège veut faciliter les démarches administratives courantes, notamment par la commande en ligne de documents administratifs ou le paiement des taxes de chancellerie par SMS.

Afin d'encourager la participation des concitoyennes et des concitoyens à la vie communale, le collège échevinal envisage d'organiser des forums ponctuels pour discuter de différents thèmes tels que circulation, urbanisme, qualité de vie, développement futur, etc.

En collaboration avec le Commissariat de Police de Roeser ainsi qu'avec la Direction régionale de la Police, l'autorité communale améliorera et intensifiera le travail de sensibilisation et d'information. Dans ce contexte, le collège souhaite élaborer un Plan local de Sécurité qui mettra l'accent sur la prévention et non seulement sur la répression.

L'administration communale continuera à soutenir les différentes initiatives du corps des sapeurs-pompiers local et à aider sa direction dans ses efforts de recrutement et de maintien d'un corps bien formé et structuré. Il est ainsi prévu l'acquisition d'une nouvelle voiture (MTW) pour le transport d'équipe.

Finances

La situation financière de notre commune est tendue. La commune de Roeser n'est cependant pas un cas isolé. D'autres communes qui, comme celle de Roeser, ont connu et eu à gérer un important développement démographique pendant des décennies, se trouvent actuellement dans une situation financière comparable à la nôtre.

Les primes et subventions en faveur des administrés seront régulièrement adaptées et augmentées.

La promotion du commerce et de l'économie locale sera poursuivie dans le respect néanmoins de la qualité de vie des habitants du Roeserbann. C'est sous cette optique qu'il convient de voir l'élargissement du « parc d'activités » de Kockelscheuer grâce auquel de nouvelles sources de revenus pour la commune de Roeser seront créées.

Les perspectives financières de la commune seront évaluées à l'aide d'un plan pluriannuel de financement (PPIF), adaptable, si nécessaire, aux nouvelles données économiques. Une gestion communale moderne et innovante se doit aussi de regarder de l'avant et de prévoir à temps des problèmes qui pourraient surgir demain afin d'être en mesure de les résoudre de manière durable. Le PPIF sera présenté dans le courant de 2006, et au plus tard dans le cadre du vote du budget 2007 en fin d'année 2006. Comme son prédécesseur il sera actualisé à la mi-mandature.